

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020

Délibération CA_20201218_006

Fonds d'aide aux centres de première intervention (CPI) : versement d'une subvention à la commune de Luçay-Le-Mâle pour l'extension de sa caserne

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de financement relatif au fonds d'aide aux centres de première intervention ;

DECIDE :

Article 1^{er}. La subvention d'un montant maximum de 36 000 euros est accordée à la commune de Luçay-le-Mâle au titre du fonds d'aide aux centres de première intervention (FA-CPI) pour l'extension de sa caserne.

Article 2. La convention de financement, ci-annexée, du projet d'extension au titre du FA-CPI est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Article 3. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, à l'article 2041.

DESCOUT Serge